

**BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET**

Date : 24/07/2025

INTITULÉ DE L'ACTION : SPECTACLE CULTURES URBAINES

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	600	Autofinancement	
Matériels Son	600		
Frais de transport (2)	0	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	100		
Repas artiste			
Achat de fournitures (3)	71,97	Autres financements	700
(à détailler)		(à préciser)	
Pistolet a eau X 60	71,97	AFFICHAGE Ville de roubaix	100
		Matériels Son Ville de roubaix	600
Spectacle			
DJ, juge, cash price	500		
Humoriste	200		
Communication	100		
Affichage	100		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>871,97</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	1000	Bénévolat	1000
Organisation jour J	1000	Organisation	1000
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2571,97</b>		
<b>ENGAGÉES</b>			

Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	2571,97	<b>TOTAL</b>	2571,97

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis.**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.